

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 270/2025

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° CNSS/DG/CGPMP/F/06/2025, conclu avec la CNSS, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux, septante six centimes (USD 409 482,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille huit cent soixante-six, trente-huit centimes (USD 2 866,33), pour servir et valloir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 14/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Scéau de l'Établissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général